

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2020

Conseillers élus : 19 Sous la présidence de :
Monsieur le Maire, Jean Luc HERZOG.

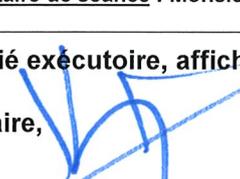
Conseillers en fonction : 19 Sont présents : Madame Isabelle ESCH, Monsieur Robert FEIGENBRUGEL,
Madame Geneviève CHAMPALE-ERTLE (Adjoints), Monsieur Jean-Pierre HARTMANN,
Madame Valérie HETZEL-UMBRICHT, Madame Sophie TABERLY, Monsieur Sébastien FROELS,
Monsieur Patrick CERVERA, Madame Alexandra SANCHEZ, Madame Sylvie REY-FEIGENBRUGEL,
Madame Delphine REGIS, Madame Magali ROY.

Conseillers Présents : 13

Procurations : 3 Excusés avec procuration :
Monsieur Michel WEBER donne procuration à Madame Sylvie REY-FEIGENBRUGEL.
Madame Sonia ADAM donne procuration à Monsieur Jean Luc HERZOG.
Monsieur Philippe FUCHS donne procuration à Madame Geneviève CHAMPALE-ERTLE.

Excusés :
Monsieur Gérard MICHEL, Monsieur Valentin SCHLICHTIG, Monsieur Guillaume ADAM.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick CERVERA.

Date de convocation 09/09/2020	Certifié exécutoire, affiché et envoyé en Préfecture le 18 septembre 2020
N°: 43/2020	Le Maire,  Jean Luc HERZOG  

Objet : Rénovation de l'éclairage public du quartier Est et demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle que le développement durable, les économies d'énergie et le climat sont un des engagements forts de l'équipe municipale. A ce titre a été prévue, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public pour atteindre le 100% led d'ici la fin du mandat.

Monsieur le Maire propose de rénover cette année le réseau d'éclairage public dans le quartier Est de Niederhausbergen. Les rues concernées sont les rues des Tulipes, des Jardins, du Nord, des Dahlias, des Roses, des Fleurs, des Balisiers, le Passage des Tournesols et la rue Neuve.

Il s'agit ainsi de remplacer 37 mats d'éclairage public et de rénover 1200 ml de réseau enterré.

D'après l'Electricité de Strasbourg, le lotissement ayant plus de 30 ans, l'ensemble des réseaux électriques sont en pleine terre ce qui nécessite de prévoir des terrassements, des sondages ainsi que la pose de gaines.

Les travaux sont estimés à 150.000 € HT.

Monsieur le Maire propose de valider l'estimatif de la rénovation de l'éclairage public et de lancer un marché public de travaux.

Monsieur le Maire indique que la Commune pourrait bénéficier pour cet investissement d'une subvention de la Préfecture dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – part exceptionnelle et d'une subvention du Conseil Départemental du Bas-Rhin dans le cadre du fond de solidarité.

Ces subventions pourraient représenter une aide de 93.000,00 €.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Approuve : les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public du quartier Est sur la base de l'évaluation.

Approuve : le plan de financement annexé.

Autorise : Monsieur le Maire à lancer le marché de rénovation du réseau d'éclairage public pour le quartier Est et à signer le marché correspondant.

Charge : Monsieur le Maire de présenter des demandes de subventions à la Préfecture et au Conseil Départemental du Bas-Rhin.

Note : que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites lors de la prochaine décision budgétaire.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Niederhausbergen, le 14 septembre 2020
Le Maire, Jean Luc HERZOG



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2020

<u>Conseillers élus</u> :	19	<u>Sous la présidence de</u> :	Monsieur le Maire, Jean Luc HERZOG.
<u>Conseillers en fonction</u> :	19	<u>Sont présents</u> :	Madame Isabelle ESCH, Monsieur Robert FEIGENBRUGEL, Madame Geneviève CHAMPALE-ERTLE (Adjoints), Monsieur Jean-Pierre HARTMANN, Madame Valérie HETZEL-UMBRICT, Madame Sophie TABERLY, Monsieur Sébastien FROELS, Monsieur Patrick CERVERA, Madame Alexandra SANCHEZ, Madame Sylvie REY-FEIGENBRUGEL, Madame Delphine REGIS, Madame Magali ROY.
<u>Conseillers Présents</u> :	13		
<u>Procurations</u> :	3	<u>Excusés avec procuration</u> :	Monsieur Michel WEBER donne procuration à Madame Sylvie REY-FEIGENBRUGEL. Madame Sonia ADAM donne procuration à Monsieur Jean Luc HERZOG. Monsieur Philippe FUCHS donne procuration à Madame Geneviève CHAMPALE-ERTLE.
		<u>Excusés</u> :	Monsieur Gérard MICHEL, Monsieur Valentin SCHLICHTIG, Monsieur Guillaume ADAM.

Date de convocation 09/09/2020	Certifié exécutoire, affiché et envoyé en Préfecture le 18 septembre 2020
N°: 44/2020	Le Maire,  Jean Luc HERZOG  

Objet : Création d'un emploi pour surcroît d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1,

Considérant que la période du confinement a induit un report d'activité et nécessite l'embauche d'un agent administratif pour accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les explications de Monsieur le Maire, après délibération,

Décide : de créer un emploi d'adjoint administratif non permanent à temps complet pour une période de 3 mois renouvelable une fois.

Décide : que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux.

Charge : Monsieur le Maire de recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Note : que les crédits correspondants sont prévus dans le Budget Primitif 2020.

Délibération approuvée à l'unanimité.



Pour copie conforme,
Niederhausbergen, le 14 septembre 2020
Le Maire, Jean Luc HERZOG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 septembre 2020

<u>Conseillers élus</u> :	19	<u>Sous la présidence de</u> :	Monsieur le Maire, Jean Luc HERZOG.
<u>Conseillers en fonction</u> :	19	<u>Sont présents</u> :	Madame Isabelle ESCH, Monsieur Robert FEIGENBRUGEL, Madame Geneviève CHAMPALE-ERTLE (Adjoint), Monsieur Jean-Pierre HARTMANN, Madame Valérie HETZEL-UMBRIGHT, Madame Sophie TABERLY, Monsieur Sébastien FROELS, Monsieur Patrick CERVERA, Madame Alexandra SANCHEZ, Madame Sylvie REY-FEIGENBRUGEL, Madame Delphine REGIS, Madame Magali ROY.
<u>Conseillers Présents</u> :	13		
<u>Procurations</u> :	3	<u>Excusés avec procuration</u> :	Monsieur Michel WEBER donne procuration à Madame Sylvie REY-FEIGENBRUGEL. Madame Sonia ADAM donne procuration à Monsieur Jean Luc HERZOG. Monsieur Philippe FUCHS donne procuration à Madame Geneviève CHAMPALE-ERTLE.
		<u>Excusés</u> :	Monsieur Gérard MICHEL, Monsieur Valentin SCHLICHTIG, Monsieur Guillaume ADAM.

Date de convocation 09/09/2020	Certifié exécutoire, affiché et envoyé en Préfecture le 18 septembre 2020
N°: 45/2020	Le Maire, Jean Luc HERZOG



Objet : Création des comptes pour le lotissement Langenthal

Monsieur le Maire rappelle que le 11 juin 2020 le Conseil municipal a validé les éléments financiers du lotissement Langenthal et a décidé de procéder à la déclaration d'activité correspondant à la réalisation du lotissement Langenthal auprès du Service des Impôts aux Entreprises

La création de ce budget ayant été réalisée, il s'agit d'adopter le budget pour l'année 2020.

Ce budget consistera principalement en des dépenses liées aux études nécessaires pour réaliser ce projet (maitrise d'œuvre et études de sol), au transfert des terrains du budget principal au budget annexe lotissement et sera équilibré par une avance du budget principal au budget annexe lotissement.

Vu la délibération du 28 novembre 2019 autorisant la réalisation d'un lotissement communal Langenthal,

Vu la délibération du 11 juin 2020 créant le Budget annexe Langenthal,

Considérant le Budget présenté en annexe.

Le Conseil municipal ayant entendu l'explication de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve : le budget suivant l'équilibre ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	53 370,80 €	77 Produits exceptionnels	8 349,92 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	8 349,92 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	61 720,72 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 349,92 €
		042 opération d'ordre transfert entre sections	53 370,80 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	53 370,80 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées	61 720,72 €	Total des recettes de fonctionnement cumulées	61 720,72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
		16 emprunts et dettes assimilées	53 370,80 €
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00 €	Total des recettes d'équipement	53 370,80 €
040 opération d'ordre transfert entre sections	53 370,80 €		0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	53 370,80 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	53 370,80 €	Total des recettes d'investissement cumulées	53 370,80 €

Autorise : Monsieur le Maire à mettre en œuvre le Budget et à signer tous les documents nécessaires au présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.



Pour copie conforme,
Niederhausbergen, le 14 septembre 2020
Le Maire, Jean-Luc HERZOG

